



UN ARBRE POUR CHAQUE ATTESTATION **FFVE**

UNE ATTESTATION **FFVE** =
UN CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
DE COLLECTION = UN ARBRE PLANTÉ

Fin octobre, Jean-Louis Blanc, président de la Fédération Française des Véhicules d'Époque (**FFVE**) et Antoine d'Amécourt, président de Fransylva ont signé un partenariat pour que chaque attestation **FFVE** donnant lieu à un certificat d'immatriculation de collection puisse être compensé par une action de renouvellement des forêts en France.



« Nous souhaitons, sur les 20 prochaines années, parvenir à neutraliser tout le bilan carbone de notre parc » explique Jean-Louis Blanc, président de la **FFVE** (et agronome de formation). Cette initiative répond à une attente forte des adhérents de la **FFVE**. « Les collectionneurs de véhicules d'époque sont très attachés au long terme et soucieux de l'état de la planète qu'ils lèguent aux générations suivantes » poursuit-il. C'est dans cet esprit que la **FFVE** s'est tournée vers le milieu forestier pour imaginer une action de compensation volontaire liée aux émissions de Co21 des véhicules d'époque.

« Nous allons repérer chez nos adhérents les parcelles ayant subi des aléas climatiques ou en situation d'impasses sylvicoles et aider les propriétaires de notre réseau à monter des dossiers pour obtenir ce financement » explique Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

Concrètement : à chaque attestation émise, un arbre sera planté

La **FFVE** s'est engagée à planter un arbre pour chaque attestation émise, ce qui représente la plantation d'environ 40.000 arbres par an, soit 40 ha de forêt. Un hectare de forêt gérée durablement capte en moyenne plus de 1.000 tonnes de CO² sur toute la durée de vie du peuplement (environ 50 ans pour du résineux). Ainsi, chaque campagne annuelle de plantation soutenue par la **FFVE** contribuera à capter 40.000 tonnes de CO² sur la durée de vie de la forêt. Fransylva et la **FFVE** partagent la volonté de pérenniser ce partenariat sur plusieurs années.